

## LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

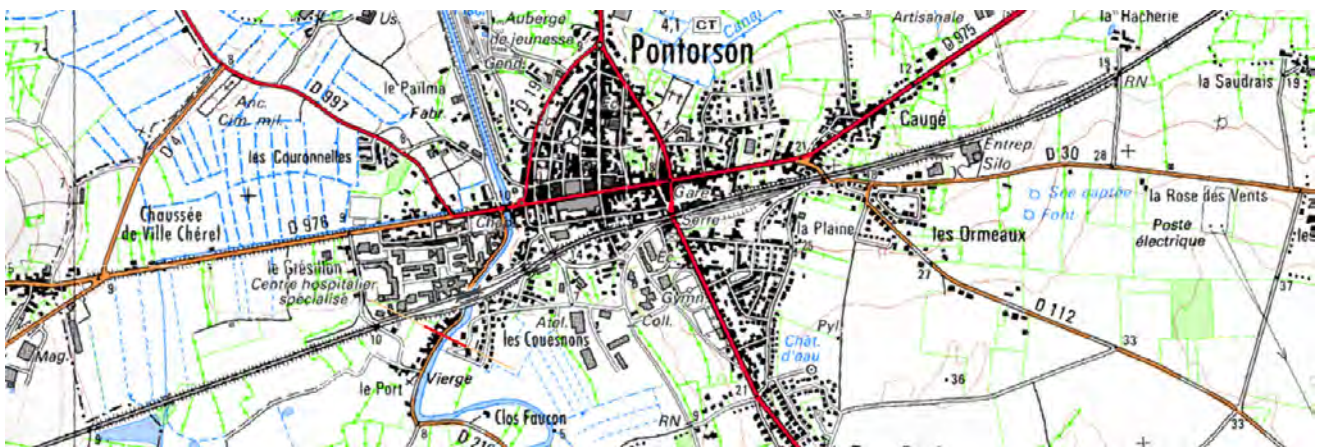
### LE COUESNON

Département de la MANCHE (50) / Commune de PONTORSON (50170)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

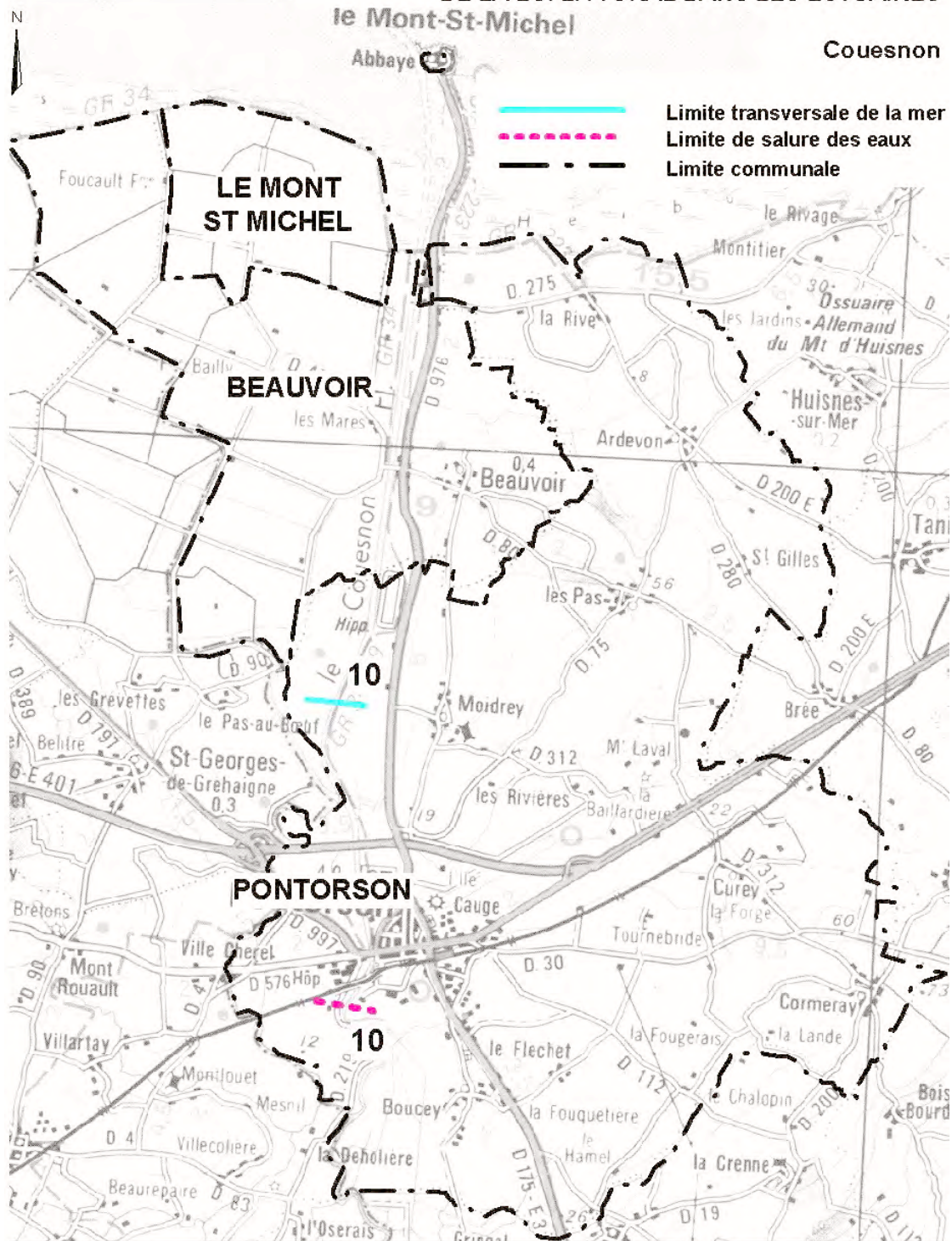
Limite	Observations
<p>Au lieu-dit Le Port, à 500 mètres au-dessus du pont de Pontorson</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Reproduction de la donnée SIG transmise par la DDTM50 qui positionne la limite à 500 mètres (en suivant le cours d'eau) à l'amont du pont de Pontorson (D19 – prolongement de la rue Couesnon). La limite est alors bien située au niveau du lieu-dit « Le Port ». Positionnement confirmé par carte scannée de la DDE50 (cf. page 2)</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

**EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL DANS LES ESTUAIRES**



© IGN - EDCARTO (R) 1999 Echelle : 1:50000

DDE50 - SG/SIG - Septembre 2000 (K\AM\SE\IE\limite transv\salure.WOR)